

Limiatio: Après prise en charge des frais par l'assureur à la suite d'une consultation préalable du médecin-conseil. Seulement jusqu'à la progression de la maladie. Uniquement en monothérapie pour le traitement de patients réfractaires au dernier traitement dans la quatrième ligne du myélome multiple, chez les patients qui ont déjà reçu au moins trois lignes de traitement antérieur, incluant >1 inhibiteur du protéasome (IP) et >1 principe actif immunomodulateur (IMiD) ou qui ont été doublement réfractaires à >1 IP et IMiD et n'ont encore jamais été traités par Darzalex. La prise en charge des frais est tout d'abord valable pour 4 semaines et sera prolongée ensuite par l'assureur-maladie uniquement si le médecin traitant annonce à l'assureur après 4 semaines que le traitement sera poursuivi. Dans ce cas-là, la prolongation de la prise en charge des frais doit être accordée sans exiger de documents supplémentaires. Si le traitement ne se poursuit pas au-delà des 4 semaines initiales, la société Janssen-Cilag AG remboursera, sur demande de l'assureur-maladie auprès de qui la personne assurée était assurée au moment de l'achat, les coûts correspondant aux emballages remis jusqu'à ce moment-là ou aux quantités de Darzalex administrées. La TVA ne peut pas être remboursée en plus de ce montant. La demande de remboursement doit normalement être effectuée dans les 6 mois.

Données du patient

Nom:	<input type="text"/>	Prénom:	<input type="text"/>	né(e) le:	<input type="text"/>
sexe:	<input type="radio"/> ♀ <input type="radio"/> ♂	Rue:	<input type="text"/>	Complément d'adresse:	<input type="text"/>
NPA:	<input type="text"/>	Lieu:	<input type="text"/>	Poids (kg):	<input type="text"/>
Assurance:	<input type="text"/>	N° d'assurance:	<input type="text"/>		
Adresse Assureur (service de médecin-conseil ou MC):	<input type="text"/>	Complément d'adresse:	<input type="text"/>		
NPA:	<input type="text"/>	Lieu:	<input type="text"/>		

Données médicales (strictement réservées à l'usage du médecin-conseil):

La patiente/le patient souffre d'un myélome multiple.

Concernant les thérapies précédentes: Selon l'indication approuvée par Swissmedic les patients doivent avoir reçu au moins trois lignes de traitement antérieur, incluant > >1 inhibiteur du protéasome (IP) et >1 principe actif immunomodulateur (IMiD) ou qui ont été doublement réfractaires à >1 IP et ImiD. Merci de décrire les thérapies précédentes.

1. thérapie:

2. thérapie:

3. thérapie:

Evolution de la maladie jusqu'ici et état actuel du traitement, y compris remarques:

Pour la thérapie avec Darzalex® (dose standard: 16mg/kg)

Nombre d'emballages nécessaires par infusion

 à 100mg à 400mg

Médecin formulant la demande:

Nom:

Prénom:

Adresse:

Complément d'adresse:

NPA:

Lieu:

Tel.:

Fax:

E-Mail:

Exerçant à l'hôpital ajoutez le nom de l'hôpital:

Département:

Date:

Timbre et signature:.....